

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/IV-02

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

AIDE A L'ASSAINISSEMENT DES TERRES

En période de forte pluviométrie, les sols sont dans l'incapacité d'absorber les excédents d'eau. Ces excédents, s'ils ne sont pas évacués, sont à l'origine de l'asphyxie des racines et de la dégradation de la structure du sol.

Le rôle des fossés est d'évacuer les eaux de surface que le sol ne peut absorber. Ils collectent les eaux de ruissellement et se déversent dans les ruisseaux.

Les travaux d'assainissement des terres agricoles consistent principalement au curage et nettoyage de fossés mères (à l'exclusion des ruisseaux) afin de faciliter l'écoulement des eaux. Les territoires concernés sont communaux, voire intercommunaux, suivant l'emprise des émissaires concernés.

Dans la mesure du possible ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée soit par les communes, soit par les associations foncières, sont réalisés de l'aval vers l'amont.

Au titre de la programmation 2014, je vous propose **d'intervenir auprès du Syndicat Intercommunal de Verdun/Savenes/Aucamville** sur la base d'un programme de travaux de **45 735 €** figurant en annexe.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture et ruralité,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Syndicat Intercommunal de Verdun/Savenes/Aucamville

- Adopte une autorisation de programme 2014 de **23 325 €** sur l'article 204142, sous-fonction 928 (avec un échéancier de crédit de 13 325 € en 2014 et 10 000 € en 2015) ;
- Ratifie un crédit de paiement de 13 325 € sur l'article 204142, sous-fonction 928.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,